

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

Les experts navals qui avaient été chargés par la Cour internationale de Justice de se rendre à Sibenik (Yougoslavie) et à Saranda (Albanie) pour y faire des constatations et expériences relatives à l'affaire du Détroit de Corfou, ont remis leur rapport au Greffier de la Cour le 8 février. Ce rapport a été immédiatement communiqué aux Membres de la Cour ainsi qu'aux agents des deux parties en cause (Royaume-Uni, Albanie).

La Haye, le 9 février 1949.